CHAPITRE XXIII.—PRIX*

SYNOPSIS

ARTICLE SPÉCIAL: La Commission royale d'enquête sur les prix SECTION 1. ACTIVITÉ, EN 1948-1949, DE LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE. SECTION 2. PRIX DE GROS ET DE DÉTAIL	1028	Sous-section 1. Prix de gros. Sous-section 2. Indice du coût de la vie. Section 3. Nombres-indices du cours des valeurs mobilières. Section 4. Nombres-indices du ren-	1039
SECTION 2. PRIX DE GROS ET DE DÉTAIL	1035	DEMENT DES OBLIGATIONS	1046

Nota.—On trouvera face à la page 1 du présent volume l'interprétation des signes conventionnels employés dans les tableaux.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES PRIX†

La Commission royale d'enquête sur les prix a été constituée en juillet 1948 sous la présidence du professeur C. A. Curtis, du département des études économiques de l'Université Queens. Elle était chargée de poursuivre l'enquête sur les causes de l'augmentation du coût de la vie, enquête commencée par le comité spécial de la Chambre des communes sur les prix. La Commission a tenu 77 séances publiques et entendu 179 hommes d'affaires et industriels canadiens. En outre, 12 organisations nationales s'intéressant à de vastes domaines de l'activité sociale et économique ont été invitées à présenter des mémoires. Les constatations de la Commission sont contenues dans un rapport en trois volumes présenté au Parlement le 8 avril Le volume I du rapport renferme un résumé des autres volumes ainsi que des commentaires et propositions d'ordre général. Le volume II fait l'analyse des divers facteurs de la hausse des prix et le volume III traite de chacune des 10 industries ou denrées étudiées et examine le crédit à la consommation.

La Commission conclut que "dans le fond, la hausse des prix au Canada est la conséquence de la guerre, de l'augmentation des prix de l'extérieur, des grosses exportations financées jusqu'à un certain point par le gouvernement canadien et de la surabondance de nos placements". Les mesures fiscales et monétaires de même que la règlementation directe contre-balancent ces pressions jusqu'à un certain point et, sauf en des cas exceptionnels, l'attitude des industries, des particuliers ou des groupements n'est pas jugée cause principale de la hausse des prix.

Règlementation des prix et rationnement.—Durant la guerre, la stabilité des prix de détail s'est maintenue, dans une certaine mesure, grâce au blocage opportun des prix tard en 1941. D'autres éléments y ont également contribué: impôts rigoureux qui ont contenu les dépenses des consommateurs, taxes sur les sociétés, blocage des salaires, restrictions à l'exportation, subventions à l'importation, contrôle des devises étrangères et adoption du blocage des prix aux États-Unis. La Commission a trouvé beaucoup d'arguments à l'appui du déblocage des prix après la fin des hostilités.

De l'avis de la Commission, le blocage sélectif plutôt que général des prix peut se motiver comme mesure provisoire à l'occasion de circonstances exceptionnelles, mais il est douteux qu'il puisse fort se justifier en temps ordinaire. Voici les con-

^{*} A moins d'indication contraire, le présent chapitre a été revisé à la Section des prix, Division du travail et des prix, Bureau fédéral de la statistique. † Résumé du Rapport de la Commission royale d'enquête sur les priz, en trois volumes. Prix: \$2 chez l'Imprimeur du Roi, Ottawa.